

Prix de la Solidarité MASFIP 2025 (MUTUELLE D'ACTION SOCIALE DES FINANCES PUBLIQUES)

La MASFIP a décidé de créer un prix de la Solidarité destiné à distinguer des initiatives, des actions ou des projets innovants dans le domaine de l'accompagnement social ou Médico-social. Ces projets, fondés sur la notion de solidarité, doivent permettre de limiter l'isolement ou l'exclusion provoqués par la maladie, la dépendance ou le handicap ; ils peuvent concerner toutes les étapes de la vie, de la petite enfance au grand âge.

Pour 2025, le jury se réunira le jeudi 12 juin 2025 et récompensera un projet à hauteur de : 15.000 €.

Les projets devront être présentés dans le respect du règlement ci-joint et adressés à :

**Madame la Présidente de la MASFIP
Prix de la Solidarité
6 rue Bouchardon
75486 PARIS cedex 10**

Ou par courriel à :

prixdelasolidarite@masfip.fr

Au plus tard **le vendredi 06 juin 2025** en utilisant le modèle de dossier joint et qui peut être demandé à : prixdelasolidarite@masfip.fr
OU téléchargeable sur le site : www.masfip.fr

Il est précisé que, dans ses critères de sélection, le jury privilégiera les projets présentant un intérêt et une originalité marqué dans le domaine de l'animation, de la lutte contre la solitude et l'isolement psychique ou physique, à domicile ou en établissement.